Un VT communal, pour quoi faire ?

Suite à diverses entrevues avec des responsables communaux et quelques confrères, je voudrais préciser les missions qui s'ouvriraient à un service VT communal.

En préambule, signalons que

- ces suggestions ne sont pas exhaustives, tout un chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et il serait intéressant de proposer un cahier de charges complet aux communes, qui ne réalisent pas toujours les services que peut leur rendre notre profession
- la formation de base fournie à la Faculté vétérinaire nous décerne le droit exclusif d'effectuer certaines interventions inaccessibles au commun des mortels (soins divers, euthanasies, certificats, …) mais cela ne signifie pas pour autant que cette formation suffirait pour assumer au mieux les missions détaillées ci-dessous ; une formation solide en écoconseil, en aménagement du territoire, en droit (loi communale, bien-être animal, zoonoses…), ... permettrait aux collègues d'imposer leur compétence avec plus d'à-propos
- la forme du service en question n'est pas discutée dans ces lignes et peut prendre de nombreuses orientations : un Vétérinaire agent communal, une convention pour certaines missions entre la commune et le service de garde de l'entité, une convention à durée déterminée ou non avec des Vétérinaires consultants ou chargés de mission (eux-mêmes experts dans les domaines cités plus haut), …
- certaines missions sont déjà remplies tant bien que mal par des services communaux (police, pompiers), régionaux (DNF), fédéraux (AFSCA), les vétérinaires de garde, des volontaires (puisque le terme de « bénévoles » est tombé en désuétude depuis la nouvelle loi sur les ASBL), …mais les autorités communales préfèrent disposer en première ligne de professionnels dont l'autorité sera peu contestée et rompus aux techniques de médiation et de formation pluridisciplinaire.

Ne perdons pas de vue que le mandataire communal est le premier échelon du pouvoir, bien souvent le seul connu personnellement par l'administré, et que son image auprès des citoyens conditionne une carrière. La politique de proximité impose beaucoup de bonhomie et de compréhension.

Il est donc préférable de régler calmement et sans remous ni traumatismes des problèmes apparemment bénins, qui peuvent mener à des drames de voisinage s'ils dégénèrent.
Nous en verrons de nombreux exemples ci-dessous.

Dans quels domaines les Communes peuvent-elles requérir nos talents ?

Hygiène publique

Le problème environnemental cité le plus fréquemment par nos concitoyens est celui des incivilités (feux de jardins, dépotoirs, tapage, …).
Et de ces incivilités, la plus unanimement décriée est celle des déjections canines.

Proposer un réseau de canisettes (toilettes pour chiens) et de distributeurs de sachets de ramassage ne peut pas s'improviser. Il faut tenir compte de

- la localisation pour les riverains : gare aux nuisances pour les voisins (bruit, allées et venues, odeurs) ; inutile de localiser cet équipement juste en face de riverains que la vue d'un caniche plonge dans des crises de nerfs
- la localisation quant à la commodité : il peut paraître idiot d'installer une canisette à proximité d'une pelouse ; cela le paraît beaucoup moins quand on constate qu'à 10 mètres de là, des gosses se roulent dans la pelouse et escaladent les engins de jeux … ou que le club de boulistes local doit déminer la dolomie au début de chaque partie de pétanque
- l'équipement annexe : un lampadaire et un banc pour les personnes âgées qui attendent que le toutou ait terminé sa commission ; ne pas oublier que ce genre d'équipement peut privilégier la convivialité, dimension humaine ô combien appréciée par nos élus locaux
- la conception : trop petit signifie vite souillé, trop grand impose au propriétaire de déambuler dans l'enceinte avec le chien

- l'impact paysager : en bois, en silex lavé, en marbre si on le veut, mais intégrable dans l'environnement ; le service de l'Urbanisme vous le signifiera sans ambages : les sites historiques ne sont pas destinés à valoriser ce genre d'équipement
- la maintenance : des équipements dégoûtants seront vite désertés
- Intervention dans les conseils communaux à propos des zoonoses ou avis à la population concernant la grippe aviaire, la rage, les risques des rayonnements ionisants, …
- Rassemblements d'animaux (cirques, magasins qui vendent nourriture, animaux vivants, fancy fair, transport d'animaux vivants au sein de l'entité…)
- La Moralisation des transactions (ventes et achats d'animaux, y compris les poissons)
- L'entreposage et la conservation en vue de vente de toute nourriture animale
- Le Contrôle des conditions de transport et d'expédition
- Les Informations sur les lois à l'acquisition des animaux domestiques
- Les Informations et l'éducation des jeunes et moins jeunes vis à vis de la détention l'acquisition ou le gardiennage d'un animal domestique,
- Le relais immédiat avec les services provinciaux, régionaux, ou fédéraux, suivant la compétence, en matière animale et vétérinaire,
- L'Identification des animaux et la recherche des propriétaires (loi sur l'identification) et l'étude de faisabilité de l'identification obligatoire pour l'espèce féline

Troubles de voisinage et permis d'environnement

Les nombreux différends relatifs à la détention d'animaux ne sont comiques que pour les témoins indirects.
Le beauf qui terrorise un quartier avec son rottweiler, le coq ou la volière de perruches qui éveillent tout un immeuble à 5 heures du matin en été, le rucher installé sous les fenêtres d'une personne allergique aux piqûres d'insectes, la veuve au cœur d'or et aux trente chats, les cinq chèvres qui divaguent régulièrement vers les hortensias d'une voisine … autant d'occasions de rechercher des solutions originales et humaines.
Parfois un peu de fermeté, beaucoup de compréhension et des tonnes de salive viennent plus sûrement à bout de certaines situations épineuses que des plaintes au parquet.

Actuellement, le décret sur les permis d'environnement nous a tiré une fameuse épine du pied, en précisant les conditions de détention d'à peu près tous les animaux élevables en Wallonie. Même l'élevage de nandous ou d'émeus est réglementé. Il est donc souvent possible de brandir les normes régionales pour faire entendre raison à certains farfelus qui veulent élever des visons à fourrure dans un HLM ou dormir avec leur âne au 5ème étage (c'est arrivé en Calabre, dans des habitations sociales).

Par ailleurs, ce même décret impose le dépôt de déclarations ou demandes de permis détaillées à l'urbanisme, qui se retrouve débordé par des problèmes jamais abordés au cours d'études d'architectes ou d'aménagistes. Apprécier l'impact auditif et olfactif sur les voisins, l'impact environnemental, le niveau de bien-être du cheptel, la gestion des effluents d'un élevage devrait tomber dans nos cordes.
Juger de la pertinence, de l'honnêteté et de l'exhaustivité de l'étude d'impact ou de la demande de permis concomitante devrait nous brancher.
En tout cas plus qu'un architecte directeur de l'urbanisme.

Ensuite, il peut être aussi périlleux d'expliquer aux pensionnés qui ont acheté leur villa « Sam Suffit » à côté d'une ferme prospère qu'il est impossible de faire vêler les vaches à heures fixes ou de charger les porcs pour l'abattoir en-dehors de leurs heures de sommeil ou de repas.

Bien-être animal, santé animale

La gestion de rassemblements de chiens, oiseaux, lapins, ou de courses de chevaux, … impose un certain doigté et une pratique certaine.
La tragi-comédie de l'abattage rituel des moutons à Bruxelles lors des dernières festivités musulmanes a démontré l'intérêt de bénéficier du management de professionnels de terrain pourvus d'une certaine autorité.

Dans les villages ruraux, les nouveaux arrivants, très peu au fait des choses de la terre, ont du mal à accepter certaines réalités. Comme par exemple, qu'une vache Holstein ne sera jamais aussi rebondie qu'une vache Blanc Bleu Belge.
« Regardez, docteur, comme ces vaches crèvent de faim : elles sont toutes maigres ! »
Faire admettre qu'une primipare qui donne 50 litres en début de lactation ne peut pas présenter la même physionomie qu'un taurillon à l'engrais exige pas mal de diplomatie, mais cela vaut mieux que de voir un conseil communal se déchaîner autour d'une pétition envoyée en douce à l'AFSCA, à GAIA, à Veeweyde, à Nature et Progrès, ...

A côté de cela, trouver une solution pour le couple de navetteurs qui séquestre son husky pendant 14 heures d'affilée, le temps d'aller au bureau à Bruxelles et d'en revenir, puis s'indigne de la falque d'urine découverte au retour, ou convaincre l'héritier d'un berger allemand que ce dernier ne supportera pas longtemps de vivre au bout d'une chaîne de 2 mètres, ou que des moutons, même bios, ont besoin de vermifuges, de parages des onglons, voire d'eau de temps en temps … un challenge moral.

Enfin, un problème fréquent : l'animal errant trouvé blessé sur la voie publique.
Que faire ? L'achever ? Gratis pro deo ? Et l'enlèvement éventuel par le clos ? Qui le paie ?
Un budget communal destiné à cet article est souvent bienvenu.

De toutes façons, un refuge (animalerie communale) devrait être prévu dans toute administration communale digne de ce nom et, dans l'idéal, une convention de gestion devrait être conclue avec TOUS les vétérinaires de garde de l'entité.

Biodiversité

Quoiqu'il paraisse, ce thème d'aspect anodin est des plus explosifs politiquement.

Par exemple, concilier les aspirations des protecteurs des oiseaux, des batraciens, des chauves-souris avec celles des amoureux des chats est un exercice périlleux.
Sachant que, selon les sources, un seul chat errant est capable de blesser ou tuer 3 petites proies par jour ou un millier par an, il est stupide d'équiper pour des montants cosmiques des zones Natura 2000 où zonent des dizaines de chats harets.

En outre, ne pas pouvoir organiser un barbecue dans son jardin sans voir disparaître quelques brochettes dès qu'on a le dos tourné, constater l'apparition d'engrais inadéquat dans son potager ou sur sa terrasse, rincer tous les jours une verrière transformée en latrine féline, découvrir une chatte et ses chatons nouveaux-nés dans son pieu en rentrant le soir, ce n'est pas jouissif.

En outre, par compassion, il est de loin préférable de mettre fin aux souffrances de chats blessés, malades ou cachectiques.
D'ailleurs, l'élimination d'une colonie de chats errants atteints de gale, de coryza, de typhus, fait remonter immédiatement le niveau sanitaire de la population locale de chats domestiques.

En conclusion, il faut commencer par
- annoncer l'opération aux administrés pour qu'ils aient le temps d'identifier leurs minets,
- puis capturer les félins,
- les trier, éliminer ce qui est malade ou blessé ou agressif, faire stériliser les individus adéquats par les vétérinaires de la localité,
- éventuellement les faire adopter ou les relâcher dans la nature en nombre mesuré.

Et si les protecteurs de minous vous interpellent, leur demander s'il faut mettre en balance le bien-être d'un seul chat et celui de mille passereaux, grenouilles, pipistrelles, … par an.
En dernier recours, une rencontre entre les amoureux des chats et les délégués locaux d'Aves ou de Natagora peut être très divertissante.

A part ce dossier, qui commence à crisper de plus en plus d'édiles communaux, on vous demandera conseil pour gérer un étang, pour faire transhumer les grenouilles, pour limiter les dégâts de castors ou de blaireaux, pour arbitrer les conflits entre chasseurs et éleveurs, …

Exemples de cas à traiter :

- des chauves-souris tentent d'hiberner dans un bâtiment communal et une technicienne de surface est tombée dans les pommes en les voyant voleter dans les couloirs ; elle a failli faire une fausse couche et est en congé de maladie depuis ; ses collègues refusent de nettoyer les locaux tant qu'on n'est pas venu en faire le tour tous les matins ; pourtant, il n'est pas question de supprimer ces petites bêtes sympathiques et protégées …
- une jeune chouette s'est égarée dans les combles d'une église ; en pleine canicule, elle risque de crever de soif avant de retrouver la sortie …
- les hérons sont en train de décimer les poissons et batraciens dans toutes les pièces d'eau de l'entité ; les truites, carpes, koïs, … tout y passe … et les hérons sont protégés …

Vous aurez les réponses dans le prochain numéro, si cela vous intéresse.
L'avis éclairé de la DNF est toujours apprécié dans ces conditions.

Hot line

Les questions les plus surprenantes peuvent vous parvenir, simplement parce que les VT sont sensés tout savoir sur le monde animal. Citons dans le désordre :

- que faire d'un putois venu crever inélégamment dans le jardin de deux pensionnés ?
- quelles mesures prendre vis-à-vis de la grippe aviaire, de la fièvre aphteuse (une brave dame affirmait qu'elle l'avait sûrement contractée, vu qu'elle avait des aphtes ...) … ?
- peut-on manger les hamburgers de telle marque, vu qu'on a découvert des dioxines dans de la viande de volaille, … (sic) ?
- comment se débarrasser de fouines, de rats, de cafards, … ? les fouines posent un problème particulier, vu qu'elles apprécient « gastronomiquement » les durites de certaines voitures japonaises
- est-il vrai que le restau vietnamien du coin de la rue prépare des brochettes de rat ?
- le lait de vache sort-il écrémé et ajoute-t-on de la crème ? et l'homogénéise-t-on parce qu'on y rajoute du blanc de baleine ?
- est-il normal que les veaux soient attachés dans les étables ?
- pourquoi faut-il séparer les mâles des femelles dans une nichée de lapereaux ?
- quand on donne la pilule contraceptive à des chats errants, est-ce aussi efficace pour les mâles que pour les femelles ?
- les vaches du voisin broutent ma haie, comment les en empêcher ?
- inversement, mon cheval a des coliques inquiétantes depuis qu'il a brouté les ifs du voisin ; avait-il le droit d'en planter si près de la limite de propriété ?

Conclusions

Peu d'édiles communaux ont pris conscience de l'intérêt croissant de leurs électeurs pour le bien-être animal, l'alimentation saine, les petits élevages de loisirs.

Pourtant, les différends entre riverains d'élevages et éleveurs deviennent de plus en plus aigus dans certains villages où le cheptel se concentre dans une ou deux fermes et où les mœurs s'urbanisent.

Autant la production de terroir a « théoriquement » la faveur du public, autant il refuse d'en accepter les inconvénients. Le recours à des experts pour trancher des débats oiseux mais épineux peut faire gagner du temps et de la popularité aux instances locales

Bien entendu, beaucoup d'écoconseillers viennent d'horizons divers et c'est bien ainsi.

Toutefois, dès qu'il s'agit d'animaux domestiques, qu'ils soient de rente ou de compagnie, le vétérinaire se voit gratifier d'une confiance et d'une autorité bien confortables pour ses mandants.

Le CA de l' UPV.